

Optimiser votre stratégie CELIAPP

Mai 2023

Nos conférenciers



Nicolas Samaan
Pl. Fin., RIS

Vice-président adjoint,
Développement des affaires

Spécialiste en
investissement responsable



Étienne Roy
B.A.A., Pl. Fin., RIS

Planificateur financier et
représentant en épargne
collective, Service
personnalisé et Gestion
privée

Spécialiste en
investissement responsable

Mise en garde



Le présent document est à titre informatif seulement.

Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.

Ordre du jour

Qui est FÉRIQUE?

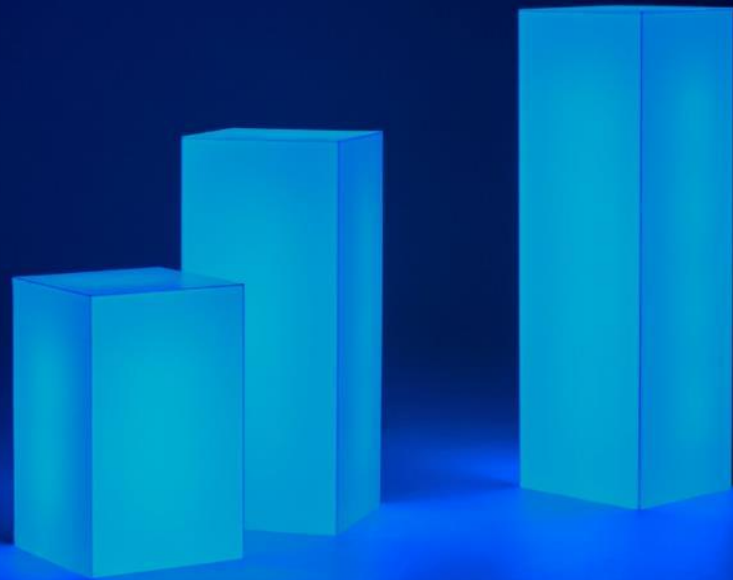
- Modèle d'affaire unique
- Offre exclusive
- Nouveautés numériques

CELIAPP

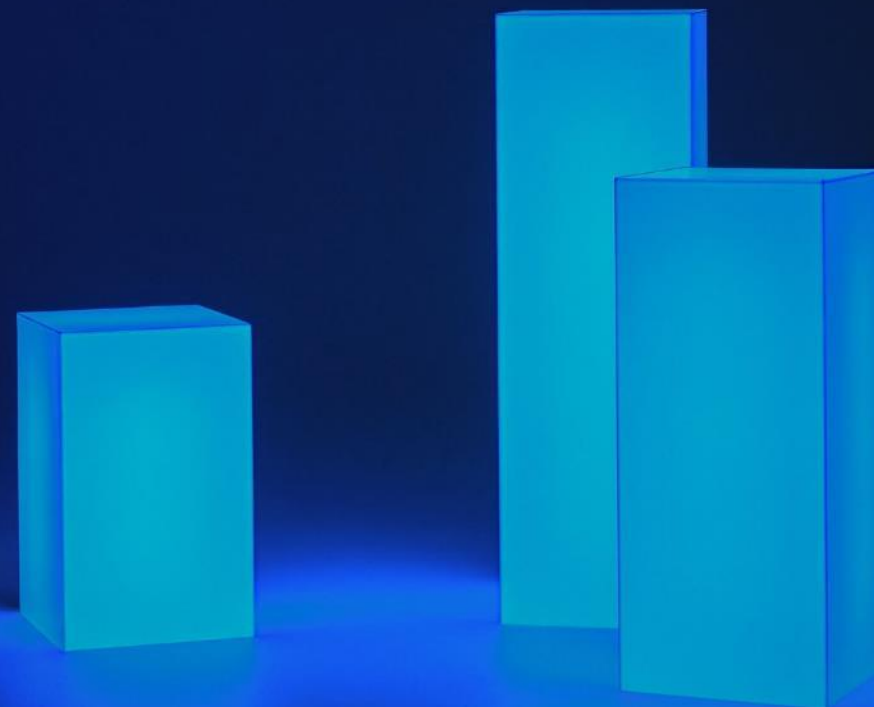
- Les bases du CELIAPP
- Cotisations et fiscalités
- Vie à l'étranger et propriété
- Transfert du CELIAPP

Stratégies d'optimisation du CELIAPP

Période de questions



01. Qui est FÉRIQUE?



Au-delà des services financiers, il y a un OBNL

**Accélérer l'autonomie
financière des
professionnels en génie
du Québec**



Un modèle d'affaires unique

PLUS DE
23 850
CLIENTS

3,5
MILLIARDS \$
D'ACTIFS
SOUS GESTION
(au 31 décembre 2022)



Gestionnaire
de fonds

Gestionnaire
de portefeuille



Placeur principal des
Fonds FÉRIQUE

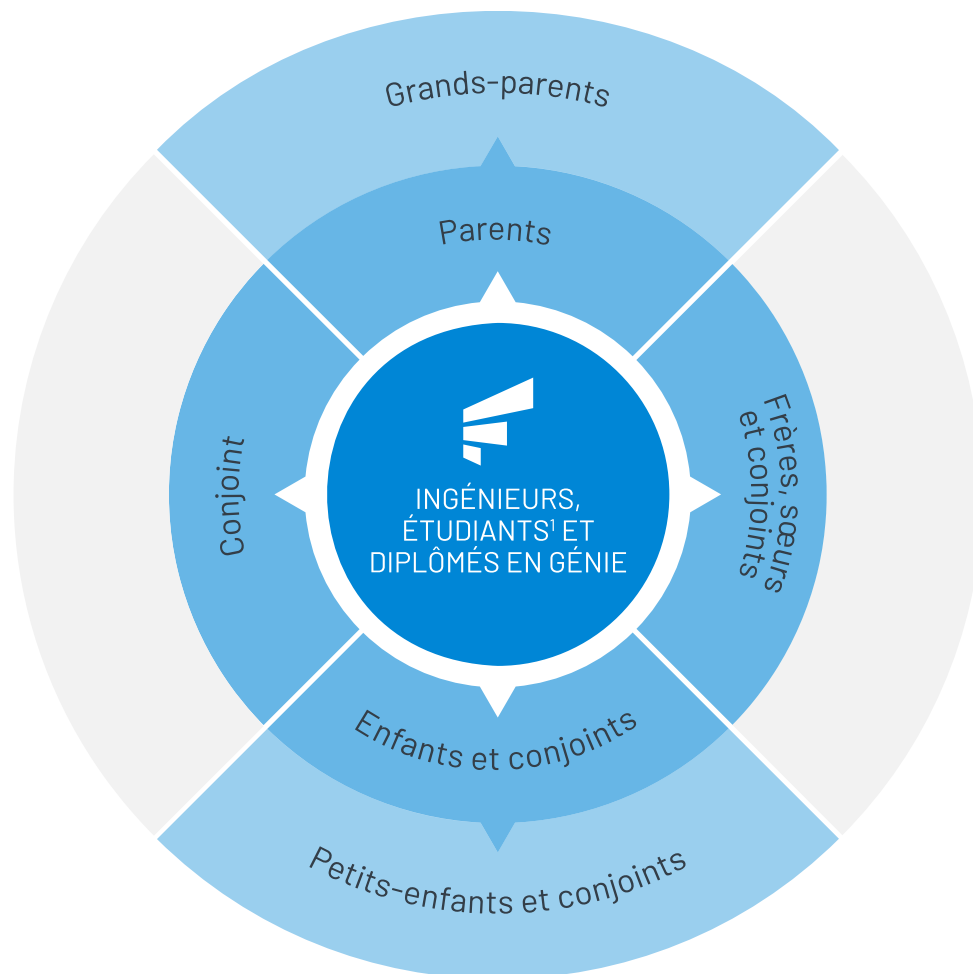
Courtier en
épargne collective

Cabinet de
planification financière



Deux
organismes
à but
non lucratif

Une offre exclusive



Entreprise

- ✓ Compte d'entreprise
- ✓ REER collectif pour les entreprises détenues en majorité par des ingénieurs

¹ Visiter ferique.com/admissibilite pour plus de détails

Nouveau site web et application améliorée

Nouvelle application:

- La performance de vos actifs en un seul coup d'œil
- Votre dossier et bilan financier au bout de vos doigts
- Un outil de projection optimisé pour vos différents projets

Nouveau site informationnel



Offre promotionnelle pré-CELIAPP



Mettez vos futures
cotisations de côté
et obtenez 50 \$*

[FERIQUE.COM/CELIAPP](https://ferique.com/celiapp)

02. CELIAPP



Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (**CELIAPP**)

Retrait **sans impôt** des sommes dans le CELIAPP au moment de l'achat

Montant maximum :

- **8 000\$** par année civile
- **40 000 \$** de cotisation à vie

Cotisations **déductibles** d'impôt, comme le REER*

Aucun remboursement subséquent au décaissement

Qualification à l'ouverture du compte et au décaissement



Régime d'accèsion à la propriété (**RAP**)

Retrait **sans impôt**
des sommes
accumulées
dans le REER

Montant maximum :
35 000 \$

Pour financer l'achat
ou la construction
d'une **résidence**

Remboursement
sur un maximum de
15 ans, **sans intérêt**

Montant minimum
annuel obligatoire à
rembourser : **1/15***

DEPUIS 2020

Tout particulier qui est séparé de son conjoint depuis plus de 90 jours devient admissible au RAP même s'il a été propriétaire de sa résidence au cours des quatre années précédant le retrait du REER.



* Les sommes cotisées au REER afin de rembourser le RAP ne sont pas déductibles d'impôt.

Comment se qualifier

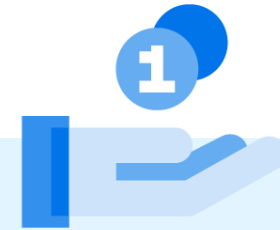
Votre lieu de résidence et votre situation amoureuse ont un impact important sur votre qualification au CELIAPP

À l'ouverture du CELIAPP

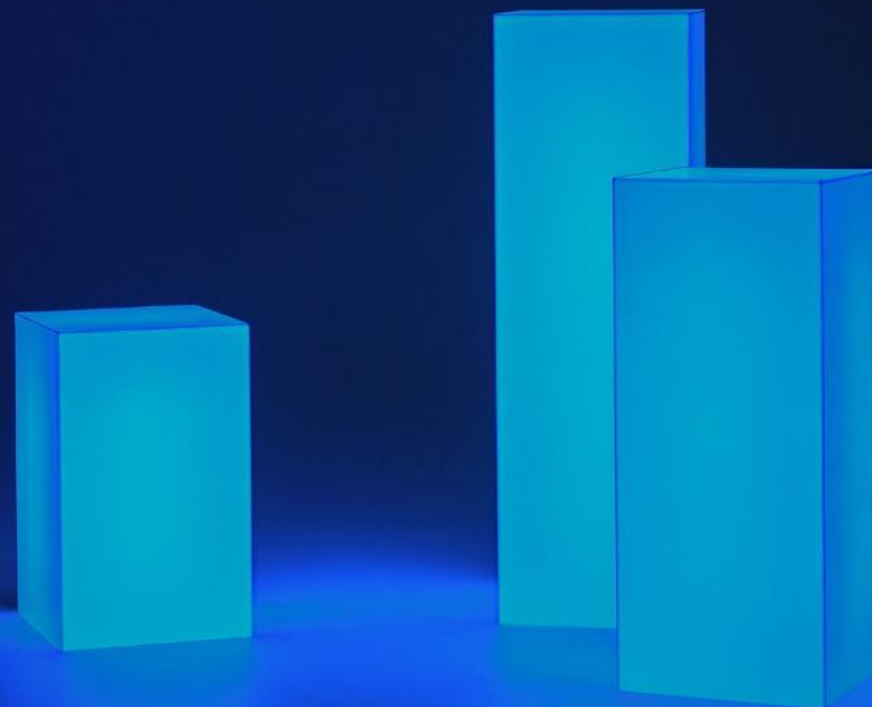
- Être résident canadien âgé de 18 à 71 ans
- Propriétaire d'aucune résidence principale lors de l'année de l'ouverture et des quatre années précédentes
- Votre conjoint ne doit pas avoir été propriétaire lors de l'année de l'ouverture et des quatre années précédentes
- Vous ou votre conjoint ne devez jamais avoir retiré du CELIAPP dans le passé

Au retrait

- Être résident canadien âgé de 18 à 71 ans
- Propriétaire d'aucune résidence principale lors de l'année de l'ouverture et des quatre années précédentes
- Acquérir une propriété qui sera votre résidence principale en respectant les procédures et les délais prescrits



Quiz!



Droits de cotisation inutilisés

8 000 \$ maximum peut être reporté à l'année suivante

Année	Droits de cotisation	Cotisations effectuées	Droits de cotisation inutilisés
2023	8 000 \$	2 000 \$	6 000 \$
2024	8 000 \$ + 6 000 \$	2 000 \$	12 000 \$
2025	8 000 \$ + 8 000 \$	0 \$	16 000 \$

Attention!

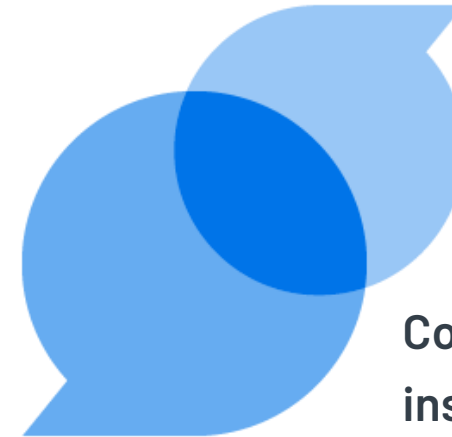
Les droits de cotisation commencent à s'accumuler à l'année d'ouverture du premier CELIAPP

Cotisations en trop ?

Imposable : 1 % par mois sur l'excédent le plus élevé jusqu'à ce qu'il soit éliminé

Comment réduire ou éliminer l'excédent ?

- Attendre l'ajout de droits de cotisation (année suivante)
- Compléter la procédure pour retirer un montant désigné (non imposable)
- Compléter la procédure pour transférer un montant désigné vers vos REER ou FERR (si la cotisation provient d'un REER)
- Effectuer un retrait (imposable)



Communiquez avec votre institution financière pour identifier la meilleure solution possible

Les avantages fiscaux du CELIAPP

Cotisations déduites
du revenu imposable,
comme le REER¹

Déductions fiscales
reportables

Retraits libres
d'impôt pour l'achat
d'une première
propriété

Transférable vers le
REER sans utiliser
les droits de
cotisations

**Transférer du
REER au CELIAPP ?**



Possible mais sans déductions fiscales

¹Seules les cotisations effectuées lors de l'année fiscale peuvent être déduites. Contrairement au REER, la règle des 60 jours ne s'applique pas.

Durée du CELIAPP

De l'ouverture de votre premier CELIAPP jusqu'au 31 décembre de l'année où survient l'un de ces événements:

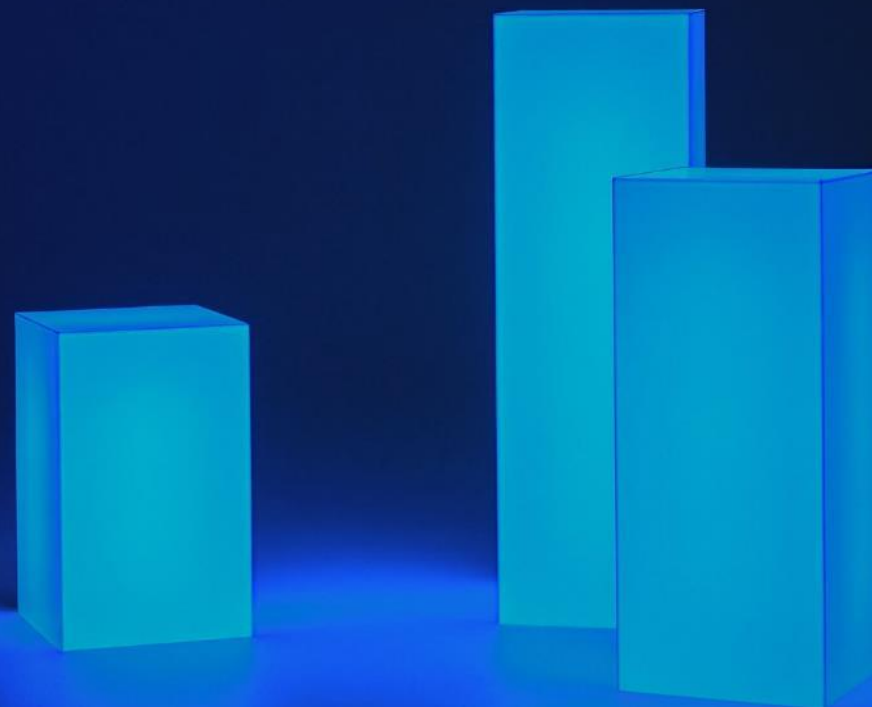
- L'année suivant un premier retrait admissible pour l'achat d'une propriété
- La 15^e année suivant l'ouverture du CELIAPP
- L'année de vos 71 ans

Que faire si vous ne devenez pas propriétaire pendant la durée de vie du CELIAPP ?

- Transférer vers vos REER ou FERR sans être imposé et sans utiliser vos droits de cotisation
- Faire un retrait imposable directement du CELIAPP



Quiz!



Propriété et vie à l'étranger

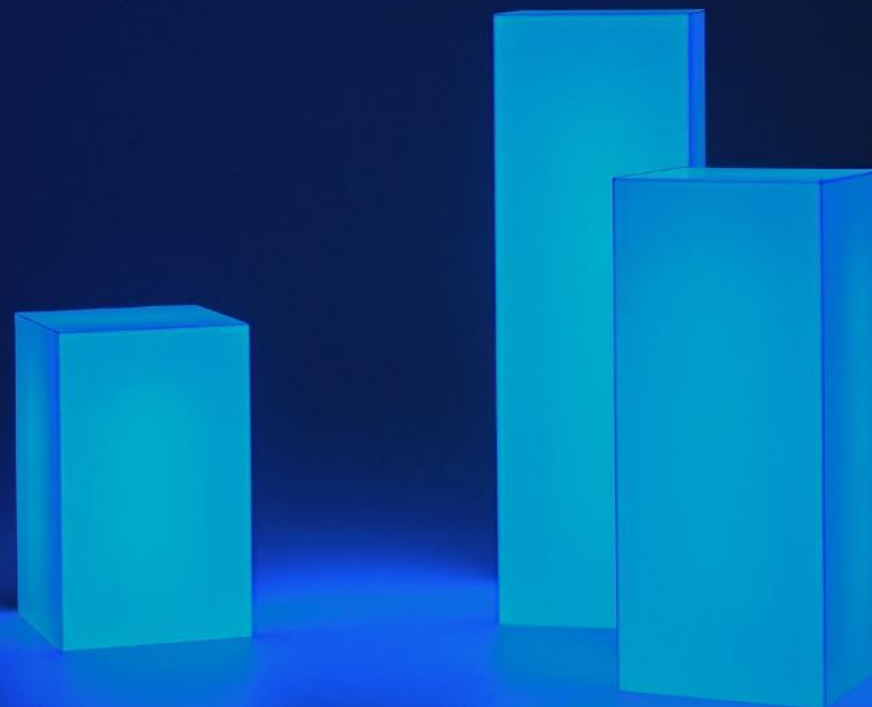
- Ouverture de CELIAPP permise si vous demeurez résident canadien
- Cotisations permises même si vous n'êtes plus résidents canadiens
- Retrait admissible non imposable interdit pour les non-résidents canadiens



Propriétaire à l'étranger ?

Vous ne devez pas avoir été propriétaire de votre résidence principale, au Canada comme à l'étranger, lors de l'année d'ouverture ou du retrait admissible, ainsi que lors des quatre années précédentes.

Quiz!



Transfert entre conjoints ou ex-conjoints (mariage ou union de fait)

Le CELIAPP n'est pas inclus au patrimoine familial

Transfert sans impact fiscal seulement si:

- Décret, ordonnance ou jugement d'un tribunal
- Accord écrit visant le partage des biens, en accord avec la loi



**Le montant transféré doit correspondre
à la juste valeur marchande de vos placements dans le CELIAPP**

Transferts permis vers d'autres régimes

CELIAPP à CELIAPP

Un transfert direct entre institutions financières est permis

REER à CELIAPP

- Transfert direct du REER non imposables
- Aucune déduction fiscale accordée
- Perte des droits de cotisations au REER

CELI à CELIAPP

- Retraits du CELI non imposables
- Droits de cotisation au CELI récupérables
- Déductions fiscales accordées pour les cotisations au CELIAPP

CELIAPP à REER ou FERR

- Transfert direct non imposable
- Ne consomme pas de droits de cotisation au REER



Un transfert direct du FERR au CELIAPP **n'est pas autorisé**

Le CELIAPP après le décès

Le CELIAPP peut être légué à vos héritiers

Leg particuliers à un bénéficiaire prévu au testament

La valeur peut être transférée et les caractéristiques du CELIAPP conservées

Leg sans bénéficiaire désigné au testament

La valeur du CELIAPP est versée à la succession, qui peut choisir de conserver ou non les caractéristiques du compte

Aucun testament

La valeur du CELIAPP est versée aux héritiers en vertu du principe de dévolution légale. La succession peut choisir de conserver ou non les caractéristiques du compte.

Période d'exemption

Du décès à la fin de l'année civile suivant l'année du décès ou lorsque la fiducie cesse d'exister, selon la première éventualité. Au-delà de cette période, le CELIAPP perd ses caractéristiques

04. Stratégie d'optimisation du CELIAPP



Faire les meilleurs choix selon votre situation

Combiner le
CELIAPP et le RAP

Retirer de votre
CELI pour cotiser
au CELIAPP

Transférer de votre
REER au CELIAPP

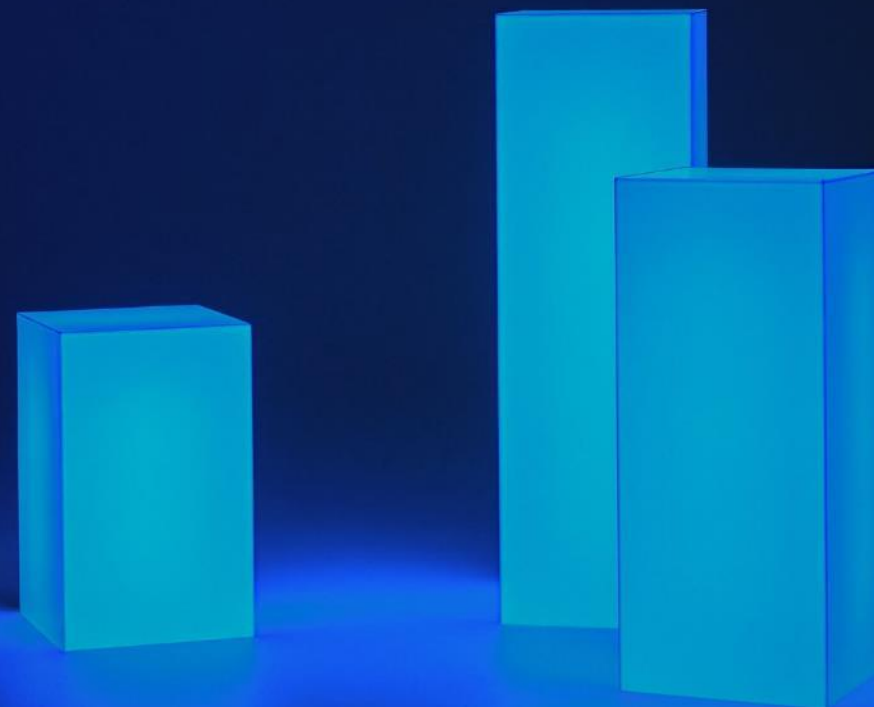
Profiter de votre
REEE

Acheter en début
d'année pour obtenir
plus de droits
de cotisation

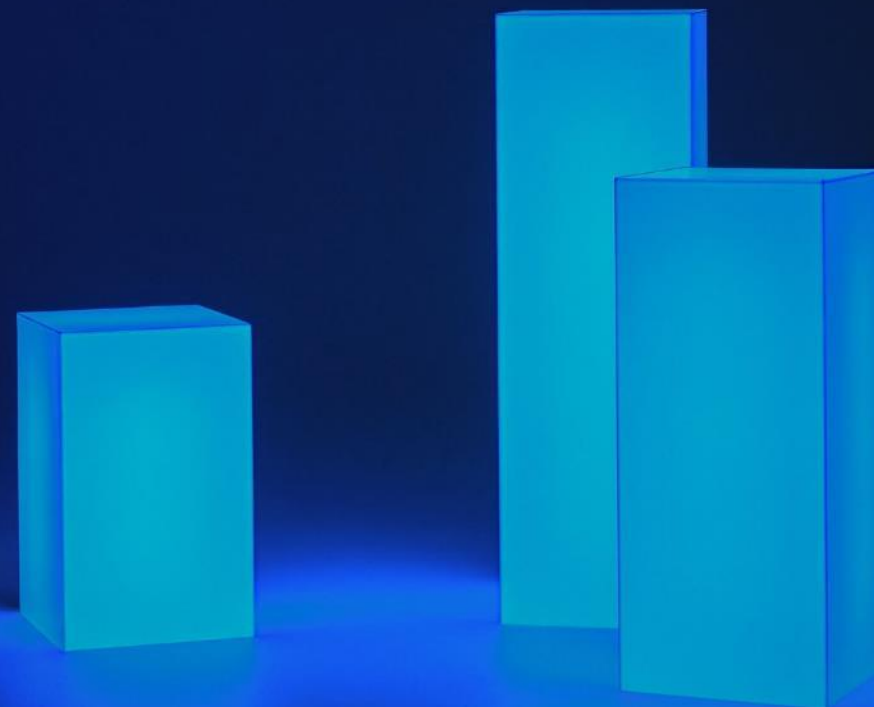


**Attention: vérifier toujours
l'historique de votre conjoint**

Quiz!



04. Conclusion



Conclusion

La différence FÉRIQUE



Une offre exclusive

Les Fonds FÉRIQUE sont offerts exclusivement aux ingénieurs, professionnels et diplômés en génie, ainsi qu'à leurs familles et à leurs entreprises.



Services avantageux

- Aucuns frais de commission
- Aucuns frais de transaction



Accès à des professionnels

Vous avez accès à des conseils objectifs et à un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre vie.





Accompagnement personnalisé

L'importance d'un conseiller

Comment un conseiller peut vous aider?

- Évalue votre situation financière actuelle
- Détermine vos besoins et objectifs actuels et à venir
- Formule des recommandations concernant les produits financiers qui vous conviennent
- Établit un plan et des stratégies pour atteindre vos objectifs
- Révise périodiquement vos placements

Les conseillers et représentants en épargne collective de Services d'investissement FÉRIQUE sont en mesure d'évaluer votre situation actuelle et d'établir une stratégie pour vous aider dans l'atteinte de vos objectifs.

Des services accessibles

Nos équipes à votre disposition

Une équipe de professionnels composée de représentants en épargne collective et de planificateurs financiers

Service-conseil téléphonique



Lundi-jeudi, 8h à 20h
Vendredi, 8h à 17h
514 788-6485
1 800 291-0337



client@ferique.com

Portail client et application

<https://portail.ferique.com>

Application mobile

ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS

Suivis personnalisés

Équipe Service personnalisé

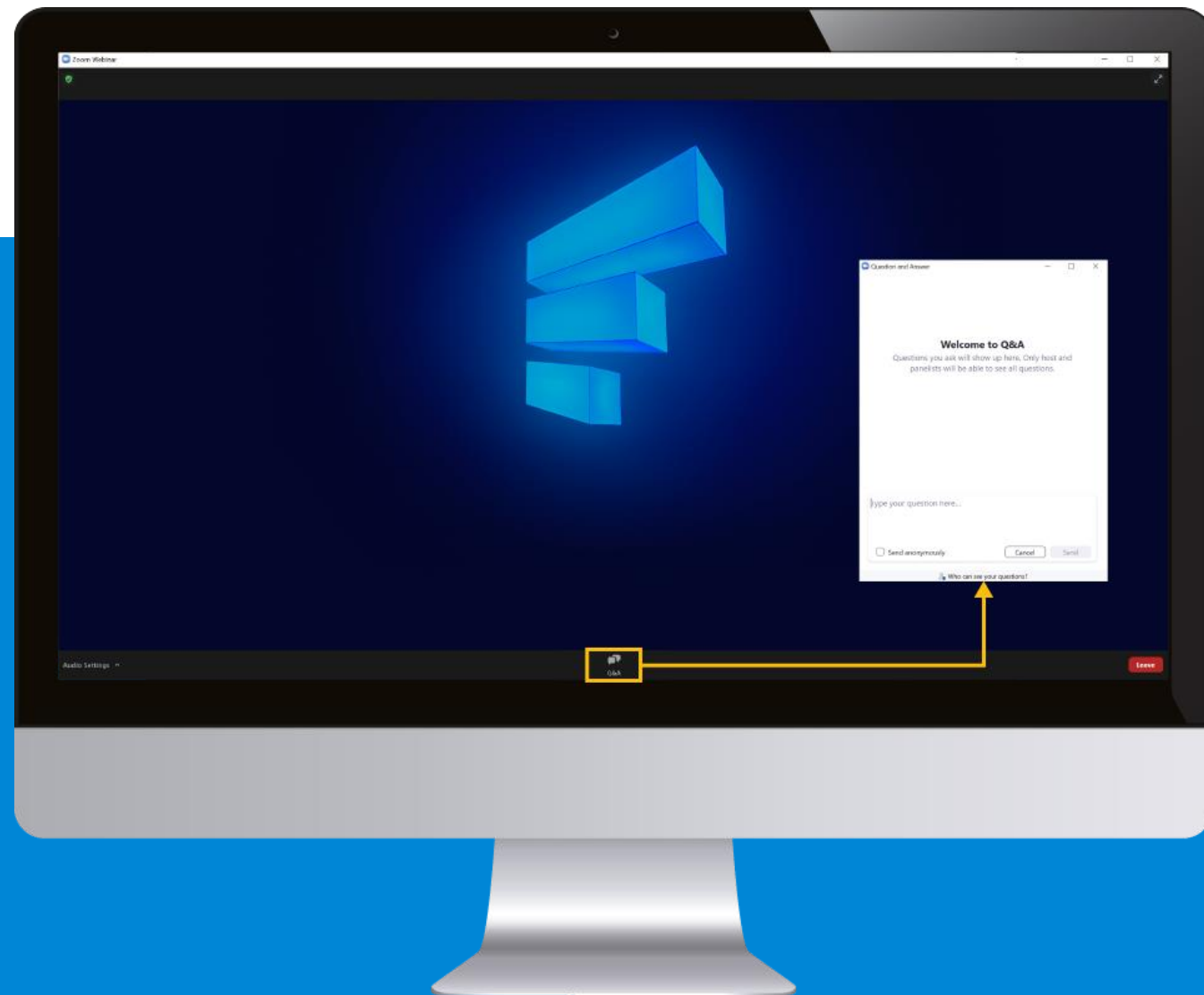
&

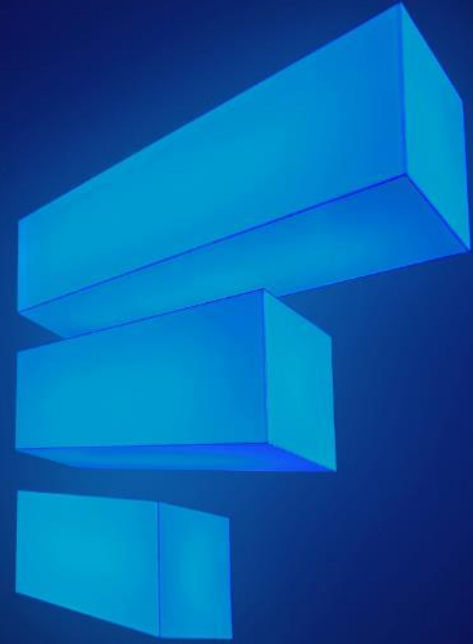


Accueil

Soumettre une question

**Adressez vos questions
dans la boîte qui se trouve
au bas de la fenêtre
et cliquez sur *Envoyer*.**





Merci de votre attention!

Avis légal

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services.

Gestion FÉRIQUE et Services d'investissement FÉRIQUE ne garantissent pas l'exactitude ou la fiabilité des informations publiées ou divulguées et ne pourront pas être tenues responsables de toute perte ou de tout dommage éventuel résultant de l'utilisation de ces renseignements.

La présente communication ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de quiconque dans aucune juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée ou à toute personne envers qui il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.